



## HÉBERGEMENT INVINCIBLE – OKANAGAN VALLEY, C.-B.

*"Hé, on me coupe l'électricité et je n'ai pas assez d'argent pour payer mon loyer."*

*"Hé, j'ai trois enfants et nous n'avons pas assez d'argent pour payer le loyer."*

*"Hé, j'ai séjourné dans un refuge, j'ai trouvé un logement et je n'ai pas assez d'argent pour payer le premier mois de loyer."*

En 2023, Hébergement InVincible a reçu environ 300 appels de personnes se trouvant dans ce type de situation. Dans de nombreux cas, le voisin est un parent célibataire avec des enfants qui a du mal à réunir ce qu'il faut pour le loyer du mois. Nous l'aidons à se mettre en relation avec les agences et autres aides disponibles dans la région. Souvent, la personne ne connaît pas les ressources disponibles et a besoin d'un coup de main.

Hébergement InVincible est un projet spécial de la Société de Saint-Vincent de Paul (Okanagan Valley Particular Council - OVSSVP). Il vise à prévenir l'instabilité, le désastre financier, la mauvaise santé, le dysfonctionnement social et le désespoir qu'engendre l'itinérance, en fournissant une aide au loyer et une assistance par le biais de petites subventions ponctuelles.

Lancé en 2014 à la suite d'observations faites par des bénévoles chargés de distribuer des paniers de nourriture, le projet met l'accent sur l'importance de rester dans un logement pour la stabilité des ménages, en particulier à ceux qui ont des enfants.

En 2023, Hébergement InVincible a aidé 171 ménages, dont 66 familles avec enfants. Il a aidé directement 121 enfants de moins de 18 ans. Les principales raisons de l'aide sont le sous-emploi, la perte d'emploi et les crises familiales (décès, accident, maladie, éclatement de la famille). La sécurité des ménages, en particulier ceux avec enfants, est d'une importance capitale. De plus, les Vincentiens voient un nombre croissant de femmes de plus de 65 ans.

Hébergement InVincible contribue au processus en apportant une aide rapide, en offrant un contact personnel avec les voisins dans leurs maisons et en étant un lien de confiance avec les propriétaires ou les sociétés de gestion immobilière. Dans la mesure du possible, nous travaillons avec d'autres agences ou organisations à but non lucratif qui peuvent également fournir une aide à la location afin de garantir une assistance adéquate pour que les personnes restent dans leur logement.

Actuellement, Hébergement InVincible fournit une aide annuelle au loyer d'un montant maximum de 450 dollars aux personnes considérées comme susceptibles d'être sans abri, soit en raison d'un avis d'expulsion, soit en raison de possibilité que le propriétaire va procéder à l'expulsion et/ou se montrer punitif à l'égard du client ou des membres de sa famille. Dans la mesure du possible, nous fournissons un montant inférieur et encourageons le ménage à rechercher d'autres ressources.

Le financement limité d'Hébergement InVincible (5000 \$ par mois) provient de dons privés et d'initiatives de collecte de fonds. Nous recommandons ou aidons le voisin à

- Remplir sa déclaration d'impôts (ce qui lui donne droit aux programmes gouvernementaux),

- Se renseigner sur d'autres sources ou agences de financement (Now Canada, l'Association canadienne pour la santé mentale, la Ki-low-na Friendship Society et d'autres groupes),
- S'informer et faire une demande de subventions (si éligible) au gouvernement de BC Housing PAR (Programme d'aide au loyer) ou BC Housing SAFER (Aide au logement pour les locataires âgés) ou de nouveaux fonds fédéraux et provinciaux,
- Faire une demande de logement abordable ou subventionné (bien que les listes d'attente soient longues de plusieurs années),
- Le cas échéant, bénéficiaire de conseils gratuits en matière de crédit pour la gestion des dettes, demander et utiliser la Rent Bank (un programme de BC Housing qui fournit des prêts sans intérêt aux familles éligibles avec un plan de remboursement mensuel très bas),
- Accéder aux services de soutien d'autres agences, par exemple Mamas for Mamas, l'Armée du Salut, Hands-in Service, Turning Points et Partners in Resources Inc. (PIER).

Un membre de l'équipe rencontrera le voisin en tête-à-tête pour élaborer un budget réaliste. L'élaboration du budget inclut souvent le respect des directives du ministère afin de garantir le maximum de revenus autorisés tout en continuant à percevoir les prestations mensuelles d'invalidité.

La plupart des familles vont de l'avant avec ce petit coup de pouce. Pour celles dont les besoins persistent, nous utilisons le même processus pour déterminer les besoins et préconisons de suivre des cours de budgétisation et/ou de contacter des services gratuits de conseil en matière de crédit.

Notre objectif à long terme est la stabilité familiale. Pour toute question ou clarification, veuillez envoyer un courriel à [ssvpinvinicile@gmail.com](mailto:ssvpinvinicile@gmail.com).

**Mandat : prévenir le sans-abrisme par une aide au loyer, à l'établissement d'un budget et à la défense des droits avec les partenaires communautaires.**

## Pratiques

1. Membres : un minimum d'un Vincentien de chaque conférence participante (les conférences ne sont pas obligées de participer)
2. Réunions : mensuelles ou selon les besoins, généralement par zoom, une réunion trimestrielle en personne est recommandée afin de créer un sens de la communauté.
3. Fonds : collectés et conservés dans une coopérative de crédit locale. Nous pouvons transférer les fonds par voie électronique aux propriétaires/gestionnaires de biens immobiliers, ce qui a simplifié notre processus. Nous recommandons vivement qu'au moins un membre crée et tienne à jour une feuille de calcul pour le suivi des demandes, des résultats et de la disposition. Nous avons généralement une liste d'attente une fois que le seuil de 5 000 \$ est atteint. Les demandes sont classées par ordre de priorité en fonction de la date de réception et de la menace imminente d'expulsion.
4. Clientèle : toute famille identifiée lors d'une visite à domicile ou orientée par nos partenaires communautaires. Les partenaires communautaires hébergent souvent une personne sans domicile fixe et le soutien du ministère n'est pas suffisant.
5. Aide financière disponible : Notre budget global est de 5000 \$/mois. La subvention maximale est de 450 \$ une fois par an ; cependant, nous donnons souvent un montant inférieur. Le client peut accéder au solde au cours de l'année si les circonstances changent.

6. Les informations sont ensuite saisies et stockées dans notre base de données sécurisée.

## Procédures :

1. Lorsque la demande est reçue, elle est envoyée au système de suivi des volontaires.
2. La conférence compétente appelle alors la famille pour lui poser des questions pertinentes et déterminer son éligibilité (vérifier la base de données, demander quelques détails, puis ouvrir le dossier ou informer l'appelant que la demande n'est pas éligible).
3. Le Vincentien écrit alors un courriel au groupe pour fournir des informations et demander à un partenaire de rendre visite à la famille, généralement par zoom, mais il peut s'agir d'une visite à domicile ou d'une conférence téléphonique.
4. Au cours de la visite, un formulaire intact est rempli. Le formulaire demande la composition de la famille, le revenu de toutes les sources, y compris le revenu gouvernemental tel que le crédit d'impôt pour enfants, le supplément de revenu garanti ou l'aide sociale, ainsi que les dépenses telles que le loyer, les services publics, les arriérés le cas échéant, les prêts, les assurances, etc. L'équipe remercie ensuite la famille et l'informe que nous allons maintenant partager l'information, voter et répondre dans les jours qui suivent. Elle l'informe également que si la demande est acceptée, les fonds seront versés au propriétaire ou au gestionnaire du logement. La famille reçoit des informations sur les autres options communautaires.
5. L'équipe rédige un courriel à l'ensemble de l'équipe, expose la situation, donne ses recommandations et demande des commentaires. Souvent, d'autres questions sont posées et nous retournons voir la famille pour obtenir des détails ou, dans certains cas, nous contactons le propriétaire pour obtenir une recommandation. Une fois le vote terminé, l'équipe informe la famille et procède au paiement en cas d'approbation. En cas de refus, elle oriente la famille vers d'autres ressources.
6. Enfin, le Vincentien principal saisit les informations détaillées dans la base de données sécurisée d'InVincible et conserve une copie papier pour une durée maximale de 6 mois. Les chaînes de courriels sont archivées pour référence future. Nous recommandons fortement de conserver une adresse électronique pour ce projet.